

Bruxelles, le 12 décembre 2017

COMITE FEDERAL

■ **Concerne: Motion d'actualité: employeurs et gouvernement : stop à la criminalisation des délégués des travailleurs FGTB.**

Ces derniers temps, de plus en plus de délégués des travailleurs sont confrontés à une pression inacceptable de la part de leur employeur lors de l'exercice de leur mandat.

Dans des conditions de travail souvent très difficiles, nos délégués parviennent à relever les nombreux défis syndicaux auxquels ils sont confrontés. Les travailleurs qui assurent le rôle de délégué font preuve d'un grand engagement social, de courage et de ténacité.

Même si la tendance actuelle consiste à dépeindre nos délégués des travailleurs négativement, ceux-ci ont une bonne capacité de résistance.

La FGTB continuera à s'opposer vigoureusement aux employeurs et au gouvernement qui criminalisent les représentants des travailleurs FGTB et continuera à s'opposer, avec la même conviction, aux accusations inacceptables dont la presse se rend coupable.

La FGTB exige la pleine reconnaissance du droit de grève internationalement reconnu ainsi que des modalités de ce droit et souhaite témoigner de sa solidarité avec tous ceux qui défendent au quotidien les intérêts de nos membres.

La FGTB exige le plein respect des actions syndicales de ses délégués et militants ainsi qu'une concertation sociale efficace comme moteur pour de bonnes conditions de travail et salariales.